COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: M. MOUNOURY, M. CORREIA, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON,

Absents excusés: Mme MAZIERE, pouvoir à Mme MASSONNEAU

Mme SPOTE, pouvoir à Mme NOTOT M. QUENTIN, pouvoir à M. SARRAZIN Mme BROHAN, M. BOUCHER

Madame DELEMER est élue secrétaire.

LE CONSEIL:

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Procède** à la révision de certains tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2018.

Concession cimetière : tarifs inchangés

- Perpétuelle : 790 € avec taxes et droits d'enregistrement définis par la Recette Principale des Impôts.
- Trentenaire : 370 € sans taxe - 15 ans : 130 € sans taxe

13 voix POUR

Concession columbarium: tarifs inchangés

15 ans : 1 405 € hors frais d'enregistrement
30 ans : 2 165 € hors frais d'enregistrement

- Dispersion des cendres : 100 € hors frais d'enregistrement

13 voix POUR

Participation pour l'Assainissement Collectif: tarif inchangé

- PAC: 1560€

13 voix POUR

Location de matériel

- Chaises, tables : 40.00 € (caution 33 €)

Une participation de 15 € sera demandée pour toute livraison du matériel sur la commune.

13 voix POUR

- Barnums (3mx3m) : 25 € par barnum (caution 500 €)

Une participation de 15 € sera demandée pour toute livraison du matériel sur la commune.

13 voix POUR

Location salle annexe mairie avec vaisselle:

- 400.00 € T.T.C. (caution de 750 €)

Un état des lieux sera effectué avant et après la location.

13 voix POUR

Publicité du bulletin municipal pour l'année : tarifs inchangés

- Espace 48 cm² : 65.00 € T.T.C
- Espace vertical 100 cm²: 125.00 € T.T.C
- Espace horizontal 100 cm²: 125.00 € T.T.C
- Demi-page 206 cm² : 248.00 € T.T.C
- Page complète : 510.00 € T.T.C

13 voix POUR

◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires :

Autorise les transferts de crédits suivants :

DM n° 7 du Budget Général - Charges de personnel et frais assimilés :

-	D 6331 – Versement de transport + 500 €
-	D 6336 – Cotisations CNFTP et CIG + 200 €
-	D 6338 – Autres Taxes+ 50 €
-	D 6411 – Personnel titulaire 23.050 €
-	D 6413 – Personnel non titulaire+15.000 €
-	D 6451 - Cotisations à l'URSSAF + 4.000 €
-	D 6453 – Cotisations aux caisses de retraite 1.000 €
-	D 6454 – Cotisations aux ASSEDIC + 800 €
-	D 6456 – Versement au FNC du sup. familial + 3.500 €

Diminution de crédits : 24.050 € - Augmentation de crédits 24.050 €

13 voix POUR

DM n° 8 du Budget Général – Jardins Familiaux :

-	D 2128 135 – Jardins familiaux	+ 600 €
_	D 21316 104 – Cimetière	-600€

Diminution de crédits 600 € - Augmentation de crédits 600 €

13 voix POUR

DM n° 9 du Budget Général – Photocopieurs Ecoles :

-	D 2188 142 – Photocopieurs Ecoles	+ 6.400 €
-	D 2031 140 – Circulation	- 3.800€
-	R 1318 142 – Subvention Photocopieurs	+ 2.600 €

Dépenses Diminution de crédits 3.800 € - Augmentation de crédits 6.400 € Recettes Augmentation de crédits 2.600 €

13 voix POUR

DM n° 10 – Illuminations de Noël:

D 21534 056 – Illuminations de Noël	+8.800 €
D 2031 140 – Circulation	- 8.800 €

Diminution de crédits 8.800 € - Augmentation de crédits 8.800 €

13 voix POUR

DM n° 1 du Budget Assainissement :

D 2154 075 – Barrières et pontons des étangs	+ 16.200 €
D 21532 064 – Station d'épuration	- 16.200 €

Diminution de crédits 16.200 € - Augmentation de crédits 16.200 €

13 voix POUR

◆ Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2018, Général et Assainissement.

13 voix POUR

◆ Considérant le transfert de compétence de l'Eau Potable au SIAEP d'ABLIS, Considérant la nécessité de modifier le procès-verbal de mise à disposition qui ne prenait pas en compte les subventions transférées.

Accepte le transfert des subventions entre le budget M 14 de la Commune et le Budget M 49 Eau Potable du SIAEP comme suit :

N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
		13111	27 139.00
		13118	13 224.95
		1313	34 611.94
		1318	387 927.77
139111	578.27		
139118	3 967.44		
13913	8 663.05		
13918	212 912.10		

13 voix POUR

◆ Vu la convention de mandat de gestion provisoire compétence EAU entre la Commune de CORBREUSE et le SIAEP d'ABLIS,

Vu la liste des dépenses « EAU » prises en charge par le budget de la Commune de CORBREUSE entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2017,

Considérant que le SIAEP doit rembourser à la Commune de CORBREUSE les factures,

Considérant que l'article 5 de ladite convention prévoit que le bilan financier soit soumis à l'approbation du Conseil de Communauté et de conseil municipal,

Approuve le bilan financier de la convention du mandat de gestion provisoire passée entre le SIAEP région d'Ablis et la Commune de CORBREUSE, dans le cadre du transfert de la compétence EAU au 1^{er} janvier 2017 pour un montant de 3.848,31 €.

13 voix POUR

◆ **Prend connaissance** du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat mIxte du Bassin Supérieure de l'Orge (SIBSO).

◆ Fixe à 160 € le tarif de location exceptionnelle pour l'année 2017 d'une salle du Clos de l'Abside pour l'assemblée générale du Syndic BEURDELEY.

13 voix POUR

Autorise Monsieur le Maire à verser l'indemnité de Conseil, au titre de l'exercice 2017, à Monsieur Guy TAVENARD, comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la commune, soit 483,49 € Brut.

13 voix POUR

◆ Monsieur le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade d'Adjoint Technique Territorial pour la commune à 100 %.

Décide d'adopter le ratio ainsi proposé.

13 voix POUR

♦ Vu la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la Commune de CORBREUSE,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à ladite convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 modifiant les horaires de Mme Sandrine LEBLANC à raison de 28 h 30 hebdomadaires.

13 voix POUR

♦ Considérant que le recensement communal de la population de CORBREUSE aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018,

Crée 3 postes d'agents recenseurs,

Crée 1 poste de coordonnateur communal ainsi qu'un poste d'adjoint,

Pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

Fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,90 € par habitant recensé (tous frais compris)
- 1,23 € par logement recensé (tous frais compris)

12 voix POUR

1 ABSTENTION

◆ Vu la délibération n° 2017/56 portant sur les indemnités de fonction des élus, Vu les observations de la Sous-Préfecture.

Annule et remplace la délibération n° 2017/56 et fixe comme suit les indemnités liées aux fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Pourcentage de l'Indice Brut	Fonctions
Terminal de la Fonction Publique	
43%	Maire
15.50 %	1 ^{er} adjoint
15.50 %	2 ^{ème} adjoint
15.50%	3 ^{ème} adjoint
15.50%	4 ^{ème} adjoint
Néant	Conseillers municipaux

13 voix POUR

◆ Vu la convention de mise à disposition d'un terrain pour les jardins familiaux de CORBREUSE entre la Commune de CORBREUSE et l'Association « Le jardin des racines », **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES:

- ◆Nomination d'un suppléant pour le nouveau syndicat suite à la fusion du SICTOM avec le SIREDOM.
- Soucis internet avec SFR.
- Epandage de M. JOIRIS.
- Point sur les murs entre les lits de la rhizosphère.
- Délinquance : club de prévention
- Subvention de la Région accordée pour les travaux de la mairie. En attente de la subvention du Département
- Accord de subvention de la Région et du Département pour les mares.
- Travaux de la mairie début 2018.
- Réseau éclairage public 2^{ème} phase : intervention de CITEOS.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30